

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03 AOUT 2016

Dossier complet le

03 AOUT 2016

N° d'enregistrement

F04416P0061

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ACTIVITES ET LOGISTIQUE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARGAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE LAN RONAN, Président du Directoire

RCS / SIRET

3 9 3 | 4 3 0 | 6 0 8 | 0 0 0 3 3

Forme juridique

SA à directoire et conseil de
surveillance

Jolignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

37° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, situés, à la date du dépôt de la demande, sur le territoire d'une commune dotée ni d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ni d'une carte communale. Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 3 000 m² et inférieure à 40 000 m².

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

ARGAN envisage la construction d'un bâtiment d'activités et de logistique avec une SHON de 25 814 m² au total (24 310 m² d'entrepôt + 972 m² de bureaux en R+1 + 408 m² de locaux annexes) sur une parcelle offrant une superficie de 64 968 m² accessible depuis la Route du Canal. Cette parcelle se situe intégralement sur le territoire communal de HAUCONCOURT, lotissement de la Châtaigne dans la ZI du Malambas. La commune de HAUCONCOURT n'est dotée ni d'un PLU ni de tout autre document d'urbanisme en tenant lieu. Dans le cas présent, c'est le Règlement National d'Urbanisme (RNU) qui est applicable.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un bâtiment d'activités et de logistiques avec ses bureaux et ses locaux techniques. Le bâtiment comportera quatre cellules de 6 000 m² sur un seul niveau (RdC) qui seront séparées par des murs REI120. Il sera équipé de 21 portes à quai, dont deux accessibles au moyen d'un accès de plain-pied, réparties exclusivement sur la façade sud. Les bureaux prendront place au milieu de la façade sud tandis qu'un local de charge d'accumulateurs, d'une superficie de 302 m², sera aménagé dans en façade ouest. Les autres locaux techniques seront : un local chaufferie de 40 m² (chaufferie fonctionnant au gaz stocké dans une cuve de 5 tonnes), un local transformateur et TGBT de 39 m², un local sprinkler de 45 m² et un local maintenance de 106 m². Ils prendront tous place sur la façade ouest. La cuve d'eau du réseau sprinkler sera implantée dans la continuité de ce bloc de locaux techniques. A noter également la présence en façade ouest d'un local de produits spécifiques d'une superficie de 108 m² (superficie intégrée dans la SHON de 24 310 m² correspondant à l'entrepôt). Il sera également créé un parking VL de 100 places, dont 2 réservées aux PMR, dans la partie sud de la parcelle et six places d'attente pour Poids Lourd dès l'entrée sur le site à l'ouest. Un abri deux roues sera mis à disposition sur le parking VL. Un fossé retenant les eaux de toiture de l'entrepôt sera creusé dans la partie est de la parcelle. Il existera aussi un bassin étanche pour assurer la rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie et une réserve incendie de 480 m³ pour que les pompiers aient suffisamment d'eau en cas d'intervention. Un séparateur à hydrocarbures traitera les eaux de voirie avant rejet dans le réseau de la ZI du Malambas.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer à un futur utilisateur/exploitant un entrepôt utilisable pour de l'activité et/ou de la logistique répondant de la manière la plus large possible aux attentes des professionnels. Il s'agira donc d'un immeuble moderne, performant, dont la conception a été guidée par la réglementation en vigueur en termes d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (l'établissement sera soumis à enregistrement) et par la sensibilité du milieu récepteur. Ce projet permettra également la reconversion de la partie sud de la ZI du Malambas qui a abrité auparavant des activités différentes désormais abandonnées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain aujourd'hui libre sera occupé par un bâtiment d'un peu plus de 25 000 m² dont la hauteur sera de 13,50 mètres. Les matériaux employés, notamment le bardage métallique pour habiller les parois extérieures, ont été choisis dans des tons neutres (gris RAL 7016 et gris RAL 7015) pour favoriser l'intégration visuelle du projet. Un bandeau en acier laqué ceinturera en partie haute l'ensemble. La façade sud visible depuis l'autoroute A4 sera équipée d'un bandeau vitré en partie haute et les dépassements des murs séparatifs en façade seront peints en rouge, ce qui rythmera et fractionnera l'aspect linéaire. Le chantier sera un chantier "vert" : il sera particulièrement fait attention aux émissions de poussières, aux émissions sonores, aux eaux usées, aux déchets et à la propreté de la voie d'accès. Pour tous ces points, les mesures compensatoires que nous utilisons d'habitude seront reprises : vitesse de circulation réduite lors des périodes de sécheresse et utilisation d'eau si nécessaire pour rabattre les poussières, utilisation des engins bruyants en plage journalière, installation de sanitaires de chantier, déchèterie mise à disposition de l'ensemble des entreprises intervenantes et nettoyage des roues des camions avant la sortie du chantier si présence de boue. Le chantier sera correctement délimité et sécurisé par des palissades de 2 mètres de hauteur. Ce chantier se déroulera dans la ZI du Malambas à bonne distance des premiers particuliers et même du voisin industriel le plus proche.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Lorsque les travaux seront achevés, la modification la plus perceptible sera le paysage. Les autres effets directs seront :

- des eaux pluviales collectées et rejetées dans le réseau de la ZI aboutissant dans un bassin collectif sis au Sud-est de notre parcelle alors qu'aujourd'hui ces eaux percolent sur le terrain. Nos eaux pluviales de toiture seront collectées dans un fossé aménagé dans la partie est de notre parcelle; nos eaux pluviales de voirie seront dépolluées par un séparateur à hydrocarbures avant d'être évacuées dans le réseau de la ZI. Conformément au permis d'aménager le lotissement et au dossier loi sur l'eau associé, les ouvrages publics sont dimensionnés pour traiter les eaux pluviales issues des parcelles jusqu'à une proportion de surface étanchée de 80%. Comme la proportion de surface étanchée de notre projet n'est que de 62,24%, il n'est pas nécessaire que nous mettions en place un régulateur de débit avant le raccordement de notre réseau d'eaux pluviales sur le réseau public. Finalement, les eaux pluviales en sortie du bassin collectif du lotissement aboutissent dans une gravière où elles sont infiltrées.
- des eaux usées dues à l'occupation de l'installation par le personnel (environ 80 personnes); ces eaux usées domestiques seront reprises par le réseau d'assainissement desservant le lotissement et traitées correctement par la station d'épuration biologique désignée pour traiter l'ensemble des eaux usées issues de la ZI.
- un nouveau trafic routier VL et PL (environ 80 VL et 60 PL par jour); les PL seront très rapidement canalisés par les deux autoroutes proches A4 et A31. Les VL se répartiront sur les voies locales pour les membres du personnel résidant à proximité et aussi sur les autoroutes pour ceux habitant plus loin. Le constat est identique pour les visiteurs occasionnels.
- des rejets atmosphériques provenant de la chaufferie en période froide; la chaudière consommera du gaz butane-propane qui sera stocké dans une citerne aérienne. Les gaz de combustion seront en conséquence dépourvus de dioxyde de soufre et de poussières. La chaudière sera un équipement suivi par un chauffagiste qui la réglera afin d'obtenir le meilleur rendement de combustion possible. Cette démarche optimisera la consommation de butane-propane et la qualité des rejets atmosphériques. La cheminée d'évacuation sera dimensionnée afin de favoriser la dispersion atmosphérique des rejets.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire en cours d'élaboration. Une demande d'enregistrement ICPE sera également déposée en préfecture. Les rubriques concernées sont les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli afin de déterminer si une étude d'impact doit être jointe au dossier de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
1/ superficie foncière	64 968 m ²
2/ surfaces construites détaillées dont :	25 814 m ²
entrepôt	24 310 m ²
bureaux en R+1	972 m ²
locaux techniques	124 m ²
local de charge	302 m ²
local maintenance	106 m ²
Le reste de la superficie foncière se répartit entre les espaces verts (24 424 m ²) et la voirie compris voirie pompier et trottoirs. Les surfaces étanchées extérieures ont une superficie de 15 087 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue du Canal
Lotissement de la Châtaigne
ZI du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Coordonnées géographiques¹

Long. 93 ° 23 ' 94 " 60 Lat. 690 ° 49 ' 94 " 19

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols ne sont plus utilisés actuellement car toutes les précédentes activités ont cessé. Le terrain a d'abord fait partie du périmètre d'une raffinerie avant d'être exploité comme une installation de stockage et transit de matériaux pulvérulents, en lien avec l'exploitation des carrières sur le secteur d'étude. Le terrain a été remblayé préalablement à sa commercialisation en tant que lot industriel.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** **Non**

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Hauconcourt n'est dotée d'aucun document d'urbanisme. Le RNU est donc applicable.

Le lotissement de la Châtaigne a été autorisé par un permis d'aménager modificatif 057 3030 09 M0003-02 délivré le 20 octobre 2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** **Non**

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 1 se situant de l'autre côté de l'autoroute A4, à environ 200 mètres au Sud. Cette ZNIEFF est appelée "Etangs et anciennes gravières à Argancy et Woippy".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La consultation de l'outil CARMEN nous a appris que notre terrain ne figure pas dans une zone humide remarquable identifiée dans le SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Hauconcourt est couverte par un PPR inondation approuvé le 30 août 2005. Elle est également couverte par un PPR technologique prescrit le 31 juillet 2008 autour des installations SIGALNOR et SPLRL. Toutefois, notre terrain n'est impacté ni par l'aléa inondation ni par les rayons de dangers déterminés autour des installations SIGALNOR et SPLRL.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'outil CARMEN indique que le terrain est situé en zone polluée. La consultation du site BASOL nous informe que la raffinerie de Lorraine exploitée par TOTAL dans la ZI du Malambas a été démantelée en 1983 et que l'entreprise LORCA, après avoir repris une partie des installations de l'ex-raffinerie, a été à l'origine d'une pollution à base d'engrais liquides en 2002. Nous avons missionné un prestataire afin de connaître le degré de pollution du terrain et si celui-ci est compatible avec l'activité projetée.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage AEP est localisé sur la commune au Nord-ouest de notre terrain, au delà de l'autoroute A31. Vu la distance les séparant, notre terrain ne doit pas figurer dans son périmètre de protection rapprochée.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est "Pelouses du Pays Messin" à environ 9 kilomètres au Sud-ouest. Il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) instituée par la directive Habitats.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'eau potable sera consommée par les utilisateurs. L'activité exercée, logistique, ne sera pas consommatrice d'eau. Prévu pour environ 80 personnes, l'établissement sera à l'origine d'un prélèvement de 4 m3 par jour d'ouverture, soit 20 m3 à la semaine.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne présente pas de forte déclivité et les déblais effectués pour caler la plate-forme du bâtiment à la bonne cote et pour réaliser les bassins de rétention seront réutilisés in situ.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. ci-dessus.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vu l'état initial du terrain qui ne présente aucune flore, notre projet n'engendrera aucune perturbation vis à vis de la biodiversité. Au contraire, les espaces verts créés et la plantation d'arbres à haute tige qui seront choisis parmi les essences locales offriront à la faune observée sur le secteur d'étude une nouvelle aire d'alimentation, peut-être de reproduction et d'habitat.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement proche du terrain présente très peu de sensibilité.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les PL transitant sur le site seront des sources mobiles de bruit, mais les premières habitations sont éloignées et les PL seront canalisés très rapidement vers les autoroutes A4 et A31 sans traverser de centre urbain.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre terrain est proche des autoroutes A4 et A31. Par ailleurs, il se trouve dans la ZI du Malambas dans laquelle il existe des installations industrielles notables.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Outre les gaz d'échappement des véhicules mais dont la problématique est beaucoup plus globale, l'établissement sera à l'origine de dégagement d'hydrogène (local de charge d'accumulateurs) et de gaz de combustion provenant de la chaufferie.</p> <p>L'hydrogène est un gaz non polluant et présent dans l'atmosphère terrestre. Beaucoup plus léger que l'air, il se diffusera immédiatement dès son extraction du local.</p> <p>Les gaz de combustion du butane-propane sont dits "propres" car contenant très peu, voire pas du tout, de poussières et de dioxydes de soufre. Le gaz le plus polluant rejeté est le dioxyde d'azote; c'est pour cela que la chaudière sera équipée d'un brûleur bas NOx. La chaudière sera munie d'une cheminée dépassant la toiture du bâtiment d'1 mètre afin de favoriser la bonne diffusion des rejets dans l'atmosphère.</p>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la ZI pour traitement à la station d'épuration biologique épurant les eaux usées de l'ensemble du lotissement.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées séparément sur notre parcelle (fossé pour les eaux pluviales de toiture, séparateur à hydrocarbures pour les eaux pluviales de voirie) avant de rejoindre le bassin de gestion des eaux pluviales du lotissement. Ce bassin a été dimensionné dans le cadre du dossier loi sur l'eau du lotissement. En sortie de ce bassin, les eaux pluviales sont rejetées dans la gravière.</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il s'agira surtout de déchets d'emballages (cartons, plastiques, bois) facilement recyclables.</p> <p>Le séparateur à hydrocarbures sera à l'origine de boues polluées nécessitant un traitement approprié.</p> <p>Les déchets varieront en quantité et en nature car ils seront fonction de l'activité effectuée sur le site.</p> <p>Tous les déchets évacués seront consignés dans un registre, transportés par une société agréée et traités ou enfouis dans un centre autorisé.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les mesures prévues (traitement architectural contemporain, tons gris assez neutres soulignés par quelques touches rouges, plantations en limite de propriété et réparties sur l'ensemble de la parcelle) atténueront significativement le volume de la construction.</p> <p>Notre terrain n'est pas contacté par le périmètre d'un monument historique.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Nous n'avons pas connaissance d'un autre projet développé à proximité du nôtre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact car :

- la sensibilité environnementale de notre terrain et de l'environnement proche est faible. Par ailleurs, notre projet participe à la reconversion d'un ancien site industriel et aurait plutôt un impact positif en rapportant des espaces verts. Enfin, le terrain est réutilisé de manière intelligente en projetant une activité qui peut s'accommoder d'un léger niveau de pollution dans le sous-sol (l'étude est en cours).

- notre projet est soumis à enregistrement au titre des ICPE car l'exploitation projetée ainsi que le volume d'activité sont, en respectant les arrêtés ministériels applicables, facilement encadrés par des dispositions faciles à mettre en oeuvre et ayant déjà fait leur preuve. Ainsi, le dossier ICPE qui sera déposé en préfecture ne requiert pas la réalisation d'une étude d'impact.

Dans de telles conditions, il ne nous semble pas pertinent d'établir l'étude d'impact de notre projet dans le cadre du dossier de Permis de Construire.

